

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DU BOUCHET-MONT-CHARVIN

74230 LE BOUCHET-MONT-CHARVIN
Tél 04 50 27 50 77
Fax 04 50 27 54 10

e-mail : accueil@bouchet-mont-charvin.fr

Le onze février deux mille vingt-deux, le Conseil Municipal de la Commune du BOUCHET-MONT-CHARVIN s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Franck PACCARD, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 7 février 2022
Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de conseillers présents : 10
Nombre de conseillers votants : 10
Résultats des votes : pour 10 contre 0 abstention 0

Présents : Monique BARDET, Sandrine BLANCHIN, Mireille TISSOT-ROSSET, Sébastien DRION, Laurent GEVAUX, Franck PACCARD, Vincent PASQUIER, François THABUIS, Denis ZUCCONE, Jérôme THIAFFEY-RENCOREL.

Absent (excusé) : Patrick DEHONDT.

Madame Mireille TISSOT-ROSSET a été nommée secrétaire de séance.

Objet : **Tarifs et règlement de location de la salle des Fêtes, dite « salle de l'Arbelot », mise en place d'une convention. DEL_02112022.**

Monsieur le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de réglementer la location de la salle des fêtes, dite « salle de l'Arbelot ».

Monsieur le Maire propose de passer une convention avec tous les demandeurs de location de cette salle.

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,**

- **FIXE** les montants de la location comme suit :

TARIFS PAR LOCATION :

SALLE DES FÊTES	Associations et personnes privées de Le Bouchet-Mont-Charvin	Associations et personnes privées extérieures à Le Bouchet-Mont-Charvin
CAUTION (dégâts et casse)	1500 euros	1500 euros
CAUTION (nettoyage)	200 euros	200 euros
Forfait pour la vaisselle et la cuisine	30 euros	30 euros

SALLE DES FÊTES	Associations et personnes privées de Le Bouchet-Mont-Charvin	Associations et personnes privées extérieures à Le Bouchet-Mont-Charvin
Associations communales pour réunions statutaires	Gratuit	
Réception sans repas	100 euros	150 euros
Réception avec repas	300 euros	350 euros
Manifestations sans repas et avec entrée payante	350 euros	400 euros
Manifestations avec repas et avec entrée payante	400 euros	450 euros

Par année civile, la première mise à disposition de la salle des fêtes se fera à titre gracieux pour les associations de Le Bouchet-Mont-Charvin.

Rappel des documents à fournir :

- ▶ Un chèque de caution, pour dégâts et casse, d'un montant de 1500 € libellé à l'ordre du Trésor Public doit être remis au moment de la réservation. Ce chèque de caution sera restitué sous couvert que la remise en état des lieux soit en accord avec les termes précisés sur la convention ;
- ▶ Un chèque de caution, pour nettoyage, d'un montant de 200 € libellé à l'ordre du Trésor Public doit être remis au moment de la réservation. Ce chèque de caution sera restitué sous couvert que la remise en état des lieux soit en accord avec les termes précisés sur la convention ;
- ▶ La convention de location datée et signée par la personne désignée responsable de la location de la salle ;
- ▶ Une attestation d'assurance responsabilité civile.

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition ci-annexé sous forme de projet ;
- **APPROUVE** le règlement ci-annexé sous forme de projet ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer.

Le 11 février 2022
Le Maire,
Franck PACCARD

Délibération certifiée exécutoire compte tenu :
- de sa réception en Préfecture le 22/2/2022
- de sa publication le 22/2/2022
Le Maire,
Franck PACCARD